



École des Ponts
ParisTech

INFORMATIONS AUX ETUDIANTS NON RÉSIDENTS EN FRANCE (Hors UE) Relatives au Financement de la formation

L'année que vous allez passer en formation de Mastère Spécialisé® à l'École Nationale des Ponts et Chaussées constitue une période extrêmement importante qui doit être dédiée à votre projet professionnel. Vous avez été sélectionné pour la qualité de votre parcours d'études car les enseignements que vous allez suivre sont très exigeants. Vous devrez vous consacrer à vos études et à votre stage en entreprise, à la fois en temps et en qualité d'attention.

Pour les candidats qui intégreront des Mastères Spécialisés en part time, votre recherche d'une entreprise pour l'alternance doit être anticipée et lancée dès l'accord de votre admission, avec la même attention que s'il s'agissait d'un emploi. La qualité de votre stage est déterminante pour votre entrée sur le marché du travail de même que votre comportement au cours de cette période.

Afin que vous puissiez vous consacrer à vos études et poursuivre sereinement votre projet professionnel, nous vous alertons sur la nécessité de préparer un budget précis et suffisant pour votre séjour. Il vous appartient de définir un plan de financement adéquat prenant en compte, non seulement les frais de scolarité, mais également les charges indirectes pour le logement et la vie courante à Paris.

Nous vous recommandons de consulter le site Campus France, vous y trouverez des informations utiles à votre projet de formation :

<https://www.campusfrance.org/fr/preparer-budget-etudiant-France>

(Vous n'êtes pas concernés par le CROUS, ni le CVEC)

Modalités de règlement des frais de votre formation :

En préinscription (période de recrutement) :

- **Un acompte de 20% du montant total** correspondant aux frais de votre formation, sera à verser **dès la signature de votre contrat de formation professionnelle**,
- Vous pouvez régler la totalité du montant restant.
- Ou opter pour un échelonnement sur 2 dates, scrupuleusement respecté ; dont un versement 15 jours après la rentrée en formation, puis le suivant avant la fin du 1^{er} trimestre.

L'absence de règlement aux échéances fixées peut remettre en cause l'obtention de votre diplôme, selon le règlement intérieur.

Rappel des autres grands postes à prévoir dans votre budget sur une année

Hébergement et frais annexes, transports, nourriture et soins, téléphone, loisirs.

Informations relatives aux emprunts auprès d'organismes financiers.

Vous pouvez financer votre formation avec un prêt étudiant. En France, un ou deux garants sont exigés pour obtenir un prêt. Nous vous recommandons, si vous n'avez pas de proche en France, d'effectuer votre demande de prêt dans votre pays.